payes
et RH

Mettre en place les élections d'un Comité Social et Économique (CSE)

Depuis le 1er janvier 2020, le Comité Social et Économique (CSE) remplace les anciennes instances représentatives du personnel qu'étaient le comité d'entreprise (CE), le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et les délégués du personnel (DP).

Le CSE, obligatoire dans les entreprises d'au moins 11 salariés, doit être mis en place grâce à des élections professionnelles.

Mise en place de votre CSE

L'élection de cette nouvelle institution représentative du personnel est une opération complexe qui nécessite de respecter une procédure très stricte.

Sécuriser la mise en place de votre CSE vous semble nécessaire.

Notre mission comprend :

- La vérification de vos obligations ;
- L'assistance dans l'obligation des élections : élaboration du calendrier, cadrage juridique de l'opération, élaboration, des différents documents relatifs à l'élection, négociation du protocole préélectoral, préparation matérielle de l'élection le cas échéant ;
- La proposition d'un plan d'action ;
- La rédaction d'une note écrite récapitulant les différentes étapes de l'élection ;
- L'intervention le jour des élections le cas échéant.

Tarif

À partir de 2000 € HT

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée